



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre le bizutage

Question écrite n° 4579

Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les actes humiliants ou dégradants commis dans le cadre des bizutages et pouvant entraîner des handicaps irréversibles voire la mort des victimes. Malgré la prise de conscience au plus haut niveau à travers un arsenal législatif, réglementaire ou de « chartes ministérielles » ces pratiques perdurent. Les enquêtes et sondages récents sur le bizutage en France montrent que le phénomène reste préoccupant malgré les efforts de prévention. Ils mettent souvent en avant que le bizutage persiste sous des formes variées, notamment lors de fêtes étudiantes. Ainsi, selon une enquête récente menée par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), environ 60 % des étudiants en ont été témoins ou victimes au cours de leur parcours académique. Une étude réalisée par son ministère apprend que près de 20 % des étudiants ont déclaré avoir été contraints de participer à ce genre d'activités pour intégrer une association universitaire ou une confrérie. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser de quelle manière elle compte renforcer la prévention qui demeure à ce jour peu efficace mais aussi la répression de ces « rites initiatiques » d'un autre temps, dans le but de protéger la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4579

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1148